

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.241 Vœu relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy et de l'avenue de Saint-Ouen.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la volonté de la Maire de Paris de réorganiser la circulation sur les avenues de Clichy et Saint-Ouen et dans la ZAC Clichy-Batignolles ;

Considérant le projet de mise en sens unique de l'avenue de Clichy dans le sens entrant dans Paris ;

Considérant le projet de mise en sens unique de l'avenue de Saint-Ouen dans le sens sortant de Paris ;

Considérant que les travaux de mise en sens unique de l'avenue de Clichy doivent débiter au 2^{ème} trimestre 2018 et que les travaux de mise en sens unique de l'avenue de Saint-Ouen doivent débiter en janvier 2019 ;

Considérant qu'à ce jour, les élus du 17^{ème} arrondissement ne bénéficient d'aucune étude permettant d'appréhender l'impact réel de la mise en sens unique de l'avenue de Clichy et de l'avenue de Saint-Ouen sur la circulation dans l'ensemble de l'arrondissement ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Valérie NAHMIAS, Olga JOHNSON et les élus des groupes Les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM

Émettent le vœu que :

- soit réalisée une étude de trafic dans le 17^{ème} arrondissement liée aux mises à sens unique des avenues de Clichy et de Saint-Ouen
- Cette étude soit communiquée aux élus et aux habitants du 17^{ème} arrondissement.